

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Indemnité pour mission particulière

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 43
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2021

Réuni le : 01/07/2021

Sous la présidence de : Helene Ghesquiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation ;
- le décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ;
- l'avis du Conseil pédagogique en date du 01/07/2021.

Sur saisine du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis relatif aux missions particulières confiées aux personnels enseignants et d'éducation et à leurs modalités de mise en œuvre, telles que prévues dans le document joint et dans la limite de l'enveloppe allouée par le recteur d'académie.

Avis favorable

Avis défavorable

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	3
Blancs :	0
Nuls :	0

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 44
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2021

Réuni le : 01/07/2021

Sous la présidence de : Helene Ghesquiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Paris , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

voy Paris: le CA approuve le déroulement d'un voyage en mars/avril 2022 à Paris qui prévoit une participation de 230€ maximum par élève

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ghesquiere

Prénom : Helene

Signé le: 05/07/2021 10:58:18

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 45
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2021

Réuni le : 01/07/2021

Sous la présidence de : Helene Ghesquiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Conv Dhuoda: le CA valide la convention tripartite lycée Camus/région/lycée Dhuoda d'hébergement d'internes au lycée Dhuoda pour l'année scolaire 2021/2022 en raison des travaux de rénovation en cours sur notre internat

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 46
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2021

Réuni le : 01/07/2021

Sous la présidence de : Helene Ghesquiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Conv Lamour: le CA valide la convention tripartite lycée Camus/région/lycée Lamour d'hébergement d'internes au lycée Lamour pour l'année scolaire 2021/2022 en raison des travaux de rénovation en cours sur notre internat

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Répartition des logements

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 47
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 22/06/2021
Réuni le : 01/07/2021
Sous la présidence de : Helene Ghesquiere
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

logements: le CA valide la répartition des logements pour la rentrée de septembre 2021

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 48
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2021

Réuni le : 01/07/2021

Sous la présidence de : Helene Ghesquiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Conv Voltaire: le CA valide la convention tripartite lycée Camus/région/lycée Voltaire d'hébergement d'internes au lycée Voltaire pour l'année scolaire 2021/2022 en raison des travaux de rénovation en cours sur notre internat

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 49
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2021

Réuni le : 01/07/2021

Sous la présidence de : Helene Ghesquiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Conv Marie Durand: le CA valide la convention tripartite lycée Camus/région/lycée marie Durand d'hébergement d'internes au lycée Marie Durand pour l'année scolaire 2021/2022 en raison des travaux de rénovation en cours sur notre internat

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 50
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2021

Réuni le : 01/07/2021

Sous la présidence de : Helene Ghesquiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Lyon , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

voy Lyon (Jéco): le CA approuve le déroulement d'un voyage en Novembre 2021 à Lyon qui prévoit une participation de 105€ maximum par élève

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 51
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2021

Réuni le : 01/07/2021

Sous la présidence de : Helene Ghesquiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Eastbourne , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

voy Eastbourne: le CA approuve le déroulement d'un voyage en février 2022 à Eastbourne (GB) qui prévoit une participation de 450€ maximum par élève

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ghesquiere

Prénom : Helene

Signé le: 05/07/2021 10:59:29

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 52
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2021

Réuni le : 01/07/2021

Sous la présidence de : Helene Ghesquiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 11/02/2021

Sur la :

[X] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DHG: le CA se prononce sur une répartition de la dotation horaire globalisée pour la rentrée de septembre 2021

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	22
Contre :	2
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet d'établissement

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 53
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2021

Réuni le : 01/07/2021

Sous la présidence de : Helene Ghesquiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.401-1, L.421-4, L.421-5, L.421-14, R.421-3, R.421-20, R.421-41-3, R.421-44, R.421-55 et D.421-142,
- la proposition du conseil pédagogique pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'établissement
- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 01/07/2021

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le projet d'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Projet établissement: le CA valide le nouveau projet d'établissement pour la période 2021/2024

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	20
Contre :	4
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 54
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2021

Réuni le : 01/07/2021

Sous la présidence de : Helene Ghesquiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Conv Sherbrooke: le CA autorise la signature de la convention avec le Cégep de Sherbrooke

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 55
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2021

Réuni le : 01/07/2021

Sous la présidence de : Helene Ghesquiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Conv Basket: le CA approuve la convention d'utilisation des locaux avec l'association Nîmes-Basket pour 2021/2022

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projets pédagogiques 2021-2022

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 56
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 22/06/2021
Réuni le : 01/07/2021
Sous la présidence de : Helene Ghesquiere
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

le CA valide la liste des projets pédagogiques pour l'année scolaire 2021/2022, qui comprends notamment le projet de résidence d'artiste et Sim Occitavnir

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ghesquiere

Prénom : Helene

Signé le: 05/07/2021 11:03:12